

pendaison, peut-être la chaise électrique ou la chambre à gaz. Si le bill n'est pas adopté, j'espère que le gouvernement étudiera immédiatement d'autres moyens d'exécution pour l'infime proportion des meurtriers condamnés à la peine capitale, peut-être 1 ou 2 p. 100 des auteurs de meurtres qui sont actuellement commis au Canada.

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, je dirais tout d'abord que les remarques de l'orateur qui m'a précédé, le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), sont empreintes d'une grande sagesse. Comme le bill n'a pas encore été adopté en troisième lecture, nous ne savons pas si la peine de mort sera abolie ou non au Canada. Néanmoins, je pense que nous devons conclure que la pendaison n'est pas un moyen d'exécution acceptable, si la décision de la Chambre favorisait le maintien de l'exécution. Même les moins éclairés se rendent compte que si des gens qui ramassent les chiens dans les rues les pendaient à la fourrière, la Société protectrice des animaux ne serait pas longue à les poursuivre. Il est donc évident qu'on devrait renoncer à la mort par pendaison. Ce n'est pas de gaieté de cœur que je suis pour la pendaison, monsieur l'Orateur. En fait, je crois que la question peut être considérée sous bien des angles différents. Si nous consultons les statistiques et les diverses données à ce sujet, on peut dire, je crois, que la plupart des données déjà fournies ne veulent rien dire. Des données de ce genre ne veulent rien dire, car elles n'ont aucun rapport avec la question.

Le solliciteur général (M. Allmand) a présenté un tas d'analyses statistiques concernant la peine de mort, mais je tiens à dire que ces données n'ont aucune importance si ce n'est pour démontrer la corrélation qui existe. Quand on fait des expériences ou qu'on mène des recherches, on se rend vite compte que les données n'ont de sens que si les deux facteurs de comparaison donnés restent les mêmes ou si l'on contrôle l'un d'eux. Si vous contrôlez des variables dépendantes ou indépendantes, vous pouvez obtenir des données significatives. Je pense que les seules données qui comptent, c'est que le taux de meurtre a doublé en dix ans et qu'il y a eu également au Canada une augmentation du nombre de crimes violents. Voilà deux faits qui selon moi veulent dire quelque chose.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il faut examiner la façon dont on doit régler cette question. Je ne crois pas avoir tout à fait le même point de vue que ceux qui ont déjà fait des commentaires à ce sujet. Je crois que nous vivons dans un certain contexte culturel. Aucun contexte culturel n'est défini dans nos recueils de loi et souvent on peut dire qu'ils ne sont clairement définis nulle part. Par exemple, en Égypte, nous savons que les gens sont beaucoup plus proches les uns des autres dans leurs contacts sociaux que dans les pays d'Amérique du Nord. En Grèce et en Italie, les gens ont beaucoup de contacts physiques alors que nous avons tendance à être beaucoup plus distants. Dans notre culture nord-américaine, punition et récompense sont fonction du comportement. A en juger par sa position contre la peine de mort, le gouvernement a examiné le comportement de la société et s'est dit qu'il n'aimait pas ce qui se passait, mais il se concentre entièrement sur la question de la peine capitale.

Je n'aime pas beaucoup que les gens s'entre-tuent, monsieur l'Orateur. Que les pratiques en vigueur depuis 5,000 ans soient justes ou non, j'estime que la société s'intéresse trop à la punition et pas assez au comportement des êtres humains, tant à titre individuel que collectif, dans notre société d'aujourd'hui. Si on tient compte, dans l'étude du

Peine capitale

bill, de l'ensemble complexe que constituent comportement, récompense et punition, on s'aperçoit qu'il est possible d'agir sur le plan des obligations de la société pour réduire le taux de criminalité.

● (1640)

J'aimerais signaler également que bien des abolitionnistes prétendent que les sociétés qui ont banni la peine de mort ont des valeurs morales plus élevées. Je conteste cette affirmation. Est-ce moral de légiférer contre les vœux de la grande majorité des citoyens pour faire d'un pays un État abolitionniste? Les valeurs morales, ne s'en portent pas mieux. Il n'y a rien de moral à ne pas respecter la volonté démocratique au nom d'une quelconque politique sur la peine capitale. Cela ne sert pas les valeurs morales d'une société.

Il faut replacer toute la question de la peine capitale dans le contexte suivant: il faut que le gouvernement gagne le droit de préconiser un état abolitionniste. Il doit tenir compte des facteurs qui influent sur le comportement humain afin de réduire les tensions qui se manifestent dans notre société, et ce faisant, il peut espérer alors diminuer le nombre de crimes violents. Il faut suivre la formule qui veut que le nombre de crimes violents diminue lorsqu'on accroît le bien-être, ce qui amène progressivement les citoyens à l'abolitionnisme.

Pour ne donner que quelques exemples, en insistant non sur les aspects répressifs de la question mais sur les facteurs qui se rapportent au comportement, nous pourrions d'abord nous attaquer à la violence à la télévision. Nous pourrions lutter contre la violence dans les sports et renforcer le plus tôt possible les lois sur la protection de l'enfance. Nous devons accorder une certaine importance à l'alimentation au Canada. Nous pouvons démontrer beaucoup plus clairement que dans le cas d'autres données, que bien des actes violents sont le résultat d'une mauvaise alimentation. Il faut prendre des mesures pour veiller à ce que les Canadiens se nourrissent bien.

Nous nous devons d'agir pour remédier à la situation économique, mais j'y reviendrai plus tard avec des données. Le gouvernement peut certes s'attribuer le blâme de la multiplication des crimes violents au pays: c'est un des résultats de la façon dont il a bouleversé notre économie. On peut voir la corrélation entre la recrudescence de la criminalité et la récession économique. Comme aussi d'ailleurs, entre la prolifération des crimes et la rareté des emplois: les états de service du gouvernement sur ce plan ne sont pas très brillants. Ajoutons les effets des concepts architecturaux, de l'aménagement urbain et de l'accroissement de bruit. Tout cela a des effets sur la société, tout cela tend à faire augmenter la violence. Nous pouvons parler des politiques gouvernementales en matière de drogues et d'alcool, et la liste s'allonge.

Bien des enfants canadiens ne savent pas, à maints égards, ce qu'est le jeu créateur. Dans la société actuelle, toutes les activités des enfants sont organisées. Non seulement elles sont organisées, mais elles le sont dans le sens de la compétition. Au hockey, au football et au base-ball, tous les enfants sont en émulation et essaient de gagner; ils se dressent les uns contre les autres ainsi que contre les autres enfants qui ne peuvent pas jouer. Ils n'ont plus l'occasion de s'adonner à des jeux créateurs. Cet état d'esprit accroît également la tension et c'est d'elle que dérivent une bonne partie des situations dangereuses que nous connaissons actuellement.